

Frais et conditions de rappel

Pré-rappel par e-mail 2-3 jours ouvrables avant l'échéance	gratuit
1er rappel (1 semaine après échéance) :	5.- / compte-lecteur
2e rappel (2 semaines après échéance) :	10.- / compte-lecteur
3e rappel (1 mois après échéance) :	15.- / compte-lecteur
Sans nouvelles après 10 jours : facturation	document(s) au prix coûtant + frais des 3 rappels (15.-) + forfait de 5.-/document (frais de remplacement)
Livres perdus ou abîmés	document(s) au prix coûtant + forfait de 5.-/document (frais de remplacement)
Carte-lecteur perdue ou endommagée	10.-
Badge perdu ou endommagé	sous gestion du COGL

Remarques :

- Les élèves en cours de scolarité obligatoire (1H-11H) n'ont pas de frais de rappel, cependant la perte définitive ou le non-retour d'un document d'ici à la fin de l'année scolaire seront facturés aux parents. Un avis de facturation sera transmis aux parents.
- Les cartes-lecteurs perdues par des enfants en cours de scolarité obligatoire seront facturées aux parents au tarif annoncé sur le tableau.